



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 29 MAI 2013

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 29 mai 2013 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur François Cantin, Maire	Ville de Blainville
Monsieur Denis Bourgeois Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-05-078

OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Monsieur Ramez Ayoub, Maire Ville de Lorraine
appuyé par	Monsieur Denis Bourgeois Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 29 mai 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2013-05-079

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2013
4. PRÉSENTATION/INTERVENANT
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 29 mai 2013
 - 5.2. Dépôt – Rapports d'activités du personnel – mai 2013
 - 5.3. Résolution – Adoption des comptes à payer du 8 au 29 mai 2013



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

6. **AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE**
 - 6.1. **Résolution** - Demande d'émission de certificat de conformité
 - i. Blainville : 1418-50, 1418-54, 1423-2
 - ii. Boisbriand : RV-1441-005, RV-1441-006, RV-1441-007, RV-1447-003
 - iii. Bois-des-Filion : 936
7. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
8. **DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS**
 - 8.1. **Dépôt** - Comptes rendus du comité technique sur le PDZA du 25 mars et du 10 avril 2013
9. **DEMANDE D'APPUI**
10. **VARIA**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-05-080

OBJET : Adoption – Procès-verbal de la séance du 8 mai 2013

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 8 mai 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 29 mai 2013 est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – mai 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de mai 2013 du Directeur général et secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.

2013-05-081

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 8 mai 2013 au 29 mai 2013

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 8 mai 2013 au 29 mai 2013 inclusivement, répartis comme suit : 21 774,59 \$ payés et 56 139,39 \$ à payer pour un grand total de 77 913,98 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

2013-05-082

**OBJET : Avis de conformité
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion**

ATTENDU que les Municipalités de Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-50, 1418-54, 1423-2, Boisbriand : RV-1441-005, RV-1441-006, RV-1441-007, RV-1447-003, Bois-des-Filion : 936 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville
1418-50**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE**, dans les zones I-171, I-172, I-574 et I-577, certains usages du groupe commerce.

**Blainville
1418-54**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin de :

- **PERMETTRE**, à l'intérieur des zones C-353, C-354, C-355, C-550 et C-551, la classe Habitation 4.

**Blainville
1423-2**

PIIA : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1423 et son amendement afin d' :

- **ASSUJETTIR** les zones H-506 et H-507 à des règles relatives à la production de tels plans et à leur approbation par le conseil.

**Boisbriand
RV-1441-005**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin d' :

- **AUGMENTER** le nombre d'étages permis et les rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

**Boisbriand
RV-1441-006**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin de :

- **PRÉCISER** l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

**Boisbriand
RV-1441-007**

ZONAGE : Règlement modifiant le règlement de zonage RV-1441 et ses amendements afin d' :

- **AUTORISER** l'usage « centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Boisbriand
RV-1447-003

PIIA : Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RV-1447 et ses amendements afin d' :

- **ASSUJETTIR** la zone C-2 475-1 aux dispositions applicables aux zones I-1 448, I-1 452 et C-2 453.

Bois-des-Filion
936

ENTENTES TRAVAUX MUNICIPAUX : Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux dans la zone 28-H afin d' :

- **ADOPTER** le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux dans la zone 28-H.

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville, Boisbriand et Bois-des-Filion soient les règlements : Blainville : 1418-50, 1418-54, 1423-2, Boisbriand : RV-1441-005, RV-1441-006, RV-1441-007, RV-1447-003, Bois-des-Filion : 936 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


2013-05-083

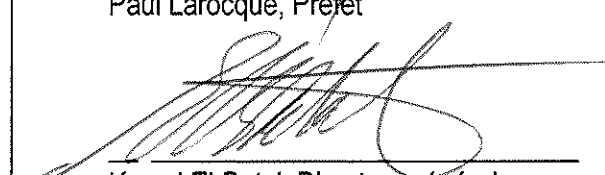
OBJET : Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Sylvie Surprenant
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur François Cantin
Maire Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 20h05

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet


Kamal El-Batal, Directeur général
et secrétaire-trésorier

29 mai 2013



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Certificat de disponibilité de fonds:

Je, soussigné, Kamal El-Batal, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-05-078 à 2013-05-083 lesquelles ont été adoptées à une assemblée tenue le 29 mai 2013.

Émis le 29 mai 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal
Directeur général et secrétaire-trésorier